

Préambule

Soutenir l'activité commerciale et artisanale c'est la ligne que j'ai affirmée dans l'ensemble de mes documents de campagne et que je souhaite tenir si les électeurs de la 2^{ème} circonscription m'accordent leur confiance.

A ce titre, je souhaite travailler en lien avec les acteurs du territoire. Je voterai les lois du gouvernement chaque fois qu'elles iront dans le sens des objectifs que je me suis fixés. Dans le cas contraire, je ne ferai pas de l'opposition stérile mais je proposerai des amendements pour que la loi soit plus juste et aille dans le sens de la défense des artisans et des commerçants.

1. Rénover l'apprentissage, sa pédagogie, son financement, son cadre légal, notamment par la formation à distance de l'apprenti, et faciliter la mobilité européenne

L'apprentissage a prouvé son succès et forme chaque année des travailleurs motivés et compétents. Il faut naturellement poursuivre ce type de formation, en la renforçant et en la popularisant davantage. Il n'est pas acceptable que l'apprentissage puisse être parfois dénigré en France alors que dans des pays comme la Suisse ou le Royaume-Uni, ce dispositif est considéré comme une forme d'excellence. Je crois fermement que ce qui permettra le développement de l'apprentissage sera d'une part l'accroissement de la mobilité européenne, source d'ouverture et de savoir-faire, et d'autre part la mise en place de passerelles entre les formations d'apprentissage et les formations universitaires.

Une partie des fonds dédiés aux emplois aidés pourrait être mobilisée.

2. Soutenir l'emploi qualifié dans les entreprises artisanales

L'embauche d'une main d'œuvre spécialisée relève du choix de l'artisan et rentre de ce fait dans le modèle économique de son entreprise. L'allègement des charges sur les premières années peut être un élément favorisant. Son coût reste à déterminer comme son mode de financement.

3. Simplifier la validation des acquis de l'expérience pour la rendre plus opérante et moins académique

La simplification de la Validation des Acquis de l'Expérience touche à un point sensible qu'est la collaboration entre les formateurs (écoles ou universités) et les professionnels. Nous sommes toujours très en retard sur nos voisins européens sur ce volet, les universitaires connaissent mal le monde professionnel et la réciproque est tout aussi vraie. Les écoles de formation et les Universités doivent ouvrir davantage leurs formations aux personnes qui viennent du monde professionnel sans forcément avoir reçu de bases universitaires. Cela existe déjà par la voie des VAPP, mais mérite d'être étendu et renforcé. Les artisans et commerçants ont beaucoup à apporter à l'Université. L'inverse est également vrai.

4. Assainir la concurrence en alignant les charges sociales et fiscales des artisans sur celles des micro-sociaux

La concurrence dite « déloyale » n'est pas acceptable. Le législateur se doit d'en fixer les règles de surcroît lorsque les marchés se libéralisent et ce parfois à outrance. Les charges sociales doivent donc être identiques entre artisans et micro-sociaux.

5. Assainir la concurrence en rétablissant le juste équilibre entre les acteurs économiques et en clarifiant en ce sens le statut des travailleurs détachés

Le dumping social s'il répond à un besoin en termes de main d'œuvre « étrangère » doit impérativement répondre aux règles sociales de notre pays. Autrement dit, un travailleur « étranger » doit être embauché et rémunéré aux mêmes conditions qu'un travailleur français.

Un véritable statut du travailleur européen clarifierait les choses.

6. Suspendre la taxation des bénéficiaires réinvestis afin de favoriser le financement de l'entreprise grâce à la création d'un compte d'attente

Les bénéficiaires réinvestis dans l'entreprise sont des moteurs de l'investissement et des emplois. Ils doivent pouvoir bénéficier d'une taxation moins importante. Le dispositif pourrait s'établir sur une moyenne triennale les meilleures années pouvant compenser les moins bonnes. Mais attention : il ne faudrait pas que cela devienne trop complexe.

7. Créer un statut juridique unique, de l'entreprise individuelle, basé sur l'EIRL, afin de garantir une séparation systématique des patrimoines professionnel et personnel de l'entrepreneur dès la création de son entreprise

Le patrimoine individuel doit être impérativement séparé de celui de l'entrepreneur. Etre obligé d'hypothéquer son bien personnel lorsque l'on est chef d'entreprise n'est pas acceptable.

Il faut cependant laisser aux entrepreneurs une liberté de choix sur le statut qu'ils souhaitent donner à leur entreprise.

8. Couverture sociale obligatoire et RSI

Notre système de sécurité sociale est déficitaire, ce n'est pas une nouveauté. Mais il existe une grande disparité entre ceux qui cotisent. Le RSI, outre son coût pour les indépendants, est aussi et surtout une machine administrative complexe qui réserve très souvent de mauvaises surprises. Le Président de la République a proposé sa suppression avec un adossement des indépendants au régime général, ce à quoi je suis entièrement favorable. Je voterai donc la loi qui ira en ce sens.

9. Sécuriser et simplifier le statut des conjoints collaborateurs par l'application du statut par défaut

Le statut de « conjoint collaborateur » offre des garanties notamment en matière de protection sociale. Le rendre plus simple est une évidence ; je n'ai pas à ce jour les arguments me permettant de dire qu'il doit être systématiquement généralisé.

10. Valoriser l'innovation en révisant les critères de soutien de l'innovation et en les adaptant aux entreprises artisanales

L'innovation doit être facilitée par l'accès aux aides publiques. Information auprès des artisans, procédure simplifiée, délais raccourcis et organisation des demandes... tout un cheminement qui pourrait être porté par les chambres de métiers et de l'artisanat.

11. Accompagner les entreprises artisanales dans l'accès aux outils de l'économie numérique par le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat et sécuriser l'environnement de ces nouveaux usages

La fracture numérique relève de deux niveaux :

- Au sein des entreprises, où la bonne maîtrise des outils et moyens dématérialisés sont et seront demain un outil concurrentiel. La mise d'un plan de formation ambitieux demeure donc indispensable.
- Au sein de nos territoires : dans nos zones rurales voire péri-urbaines le haut débit n'est pas toujours accessible ce qui est un handicap majeur.

Le Conseil départemental a récemment présenté son plan pour le très haut débit avec un déploiement prévu sur tout le territoire.

12. Conforter le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat

Les chambres de métiers et de l'artisanat au même titre que les deux autres réseaux consulaires (commerce / industrie et agriculture) ont cette spécificité d'être dirigées par des professionnels élus au suffrage universel. Interlocuteurs des pouvoirs publics, elles ont su mettre en place les services et accompagnements nécessaires en répondant aux besoins de leurs mandants (formation, conseil, recherche, développement...). Elles sont modernes et originales dans leurs conceptions et modes d'intervention et ont, à ce titre, toute leur place.